

Programme de formation

CFGA - Certificat de Formation à la Gestion Associative

But de la formation

Initié par l'État en 2008, le Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGA) est une formation certifiante pour la gestion administrative, financière et humaine d'une association. Elle a pour but d'apporter les connaissances nécessaires à l'exercice de responsabilités associatives

Les objectifs généraux sont :

- Renforcer ses compétences pour prendre des responsabilités, et conduire un projet associatif.
- Sécuriser et valoriser sa posture de dirigeant-e associatif.
- Apprécier et questionner ses pratiques par l'échange d'expériences avec des pairs.

Pré-requis

Aucun

Liste des référents

Référent administratif : Madame Agnès EBENE

Référent pédagogique : Madame Agnès EBENE

Référent handicap : Madame Agnès EBENE

Type de public

Salariés et bénévoles associatifs

Équipements nécessaires

Aucun

Moyens pédagogiques

- Interventions de formateurs.trices expérimenté.e.s
- Supports pédagogiques projetés et remis pour chaque module
- Partage de ressources
- Salle de formation dédiée et centre de ressources

Sanction de la formation

Attestation de présence
Certificat de Formation à la Gestion Associative (CFGGA)

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques
- Echanges entre les participants
- Méthode d'animation participative

Durée

35 heures (5 jours).

Programme

M1 : ACCUEIL + PRINCIPES DE LA LOI 1901 + DEMARCHES ET GOUVERNANCE + EVOLUTION DU MONDE ASSOCIATIF
M2 : LE PROJET ASSOCIATIF + UTILITE SOCIALE ET INTERET GENERAL
M3 : ANALYSE STATUTAIRE
M4 : LES BASES DE LA COMPTABILITE D'UNE ASSOCIATION
M5 : LES ACTEURS AU SEIN DE L'ASSOCIATION - FOCUS SUR LE BENEVOLAT
M6 : LES SOURCES DE FINANCEMENT
M7 : RESPONSABILITES ET ASSURANCES
M8 : LA FONCTION EMPLOYEUR DANS UNE ASSOCIATION
M9 : COMMUNICATION ET NUMERIQUE
M10 : SUIVI DU PROJET ASSOCIATIF + BILAN ET PREPARATION DU STAGE

Modalités d'évaluation

L'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sera évaluée par le formateur

tarif par jour par personne

300 €/jour

Modalités d'accès

Nos formations sont accessibles : Par l'employeur - A la demande du salarié avec l'approbation de son employeur - Directement par le salarié ou le demandeur d'emploi

délaï d'accès

Entre 1 et 6 mois

Date de mise à jour

11/04/2025

Accessibilité

Afin de garantir l'accès à toutes et à tous, ViAsso Occitanie Formation s'engage à veiller à ce que, si besoin, le lieu devant accueillir une formation soit « accessible ». Afin de répondre aux demandes éventuelles, n'hésitez pas à contacter Agnès, notre référente Handicap au 07 57 18 98 85 OU par mail contact@viasso-occitanie-formation.org